

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ARLINDO VIEIRA, président;
Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire.

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE CONVENTION CONCERNANT LA LOCATION
DE L'EMPLACEMENT DE L'ANTENNE DE DIFFUSION
DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA DANS LE PARC DU MONT-ROYAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 octobre, 19 h
Église St-Kevin
5590, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 20081

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

FRANÇOIS-XAVIER CARON.....2
GARTH GILKER.....10
DINU BUMBARU19

MOT DU PRÉSIDENT

M. ARLINDO VIEIRA, président :

5 On va commencer. Bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique portant sur le projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal.

10 Alors, en avant, vous avez moi-même, le président de cette Commission. Mon nom est Arlindo Vieira et à ma gauche ma collègue commissionnaire madame Irène Cinq-Mars, et nous avons aussi comme analyste la secrétaire de la Commission, à ma droite, madame Stéphanie Espach.

15 Nous avons aussi plusieurs autres personnes qui nous aident, qui nous donnent un bon appui à la Commission pour l'organisation de chaque séance et dont celle-ci; il y a toujours monsieur Luc Doray qui est sagement assis à l'arrière qui est le secrétaire général de l'Office; il y a monsieur Gilles Vézina que je ne connais pas encore beaucoup, je l'ai déjà rencontré, le nouvel attaché de recherche et de documentation, je sais pas s'il est là, mais s'il n'est pas là, il a donné quand même un bon coup de main dans la préparation de toute la documentation, il est un nouveau à l'Office; il y a Annick Pouliot la coordonnatrice de la

20 logistique qui est secondée par la sténographe madame Louise Philibert et à la sonorisation Jérémie Gagnon, et vous avez été accueilli par Gabriel Lemonde-Labrecque. Merci à vous tous.

25 Alors, comme vous savez, la première partie de la consultation publique qui a été tenue le 8 octobre dernier a permis à une bonne partie d'entre vous et à d'autres publics, et à la Commission surtout de bien se renseigner sur les raisons pour lesquelles la Société Radio-Canada sollicite un renouvellement de la convention d'occupation d'un terrain sur le Mont-Royal, ainsi que sur le projet de convention lui-même.

30 La deuxième partie, qui est la consultation qui débute ce soir, a pour but de permettre aux citoyens ou aux organismes qui souhaitent ou qui ont exprimé le désir de s'exprimer, de donner leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire les suggestions ou proposer des modifications, en gros, c'est ce qu'on appelle des mémoires, qui ont été reçus à l'Office en vue de cette deuxième partie.

35 Alors au cours de cette deuxième partie, les représentants de la Ville que nous avons l'autre fois ici en avant, comme ceux de la Société Radio-Canada, aujourd'hui étant donné la nature de la séance, ils n'ont pas de rôle particulier à jouer, mais ils sont invités, s'ils le souhaitent, et je constate qu'il y a plusieurs qui sont là. Alors ils peuvent assister

40 évidemment à la présentation des mémoires et à prendre connaissance des points de vue qui seront exprimés, et à la toute fin ils auront aussi la possibilité d'apporter certains points

ou certaines ratifications sous des aspects techniques ou factuels qui pourraient faire l'objet de certains malentendus ou des erreurs qui auraient pu se glisser dans la présentation des mémoires.

45

Nous avons trois personnes qui se sont inscrites, enfin deux qui représentent des organismes, le premier étant les *Amis de la Montagne* et aussi l'autre organisme bien connu qui est *Héritage Montréal* et nous avons aussi une autre personne qui souhaite faire une présentation à titre privé.

50

Je demanderais à chaque participant de limiter son intervention, la présentation de son mémoire parce qu'essentiellement c'est un peu pour vous, mais pour nous aussi évidemment, mais nous avons déjà eu l'occasion de les lire parce qu'ils ont été déposés il y a quelques jours à la Commission. Alors, ils auront à peu près dix minutes pour faire cette présentation qui sera suivie d'une période de question par les commissaires.

55

Mais avant de commencer comme tel, je souhaiterais vous apporter un point qui serait un complément un peu d'une information qui avait été demandée la dernière fois, et qui a fait objet d'une demande du secrétaire de l'Office à la Société Radio-Canada, qui a été...ceux qui l'ont consulté ont pu en prendre connaissance dans le site Web de l'Office et donc il y avait un certain nombre de questions qui étaient posées concernant et je vais vous lire les questions juste pour qu'on comprenne le contexte.

60

La question était : Les installations de Radio-Canada qui sont situées sur le terrain faisant objet de la location sont-elles soumises à la réglementation d'urbanisme de la Ville, à celle de l'arrondissement Ville-Marie et aux dispositions municipales qui encadrent toute intervention à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

65

Suite à cette correspondance, nous avons obtenu des informations à cet effet de la Ville que vous pouvez consulter dans, toujours dans le site de l'Office, mais pour le bénéfice de tout le monde et pour ceux qui peut-être n'auraient pas eu encore l'occasion d'aller le vérifier, je vais vous lire ce qui est, après la suite de cette correspondance et qui est maintenant sur le site de l'Office, donc : « *Suite à cette correspondance, nous avons obtenu les informations à l'effet que les installations de la Société Radio-Canada relatives à son antenne sur le Mont-Royal ont été faites en vertu des dispositions de la charte de la Ville, en occurrence l'article 568, reconduit par l'article 196 annexe C, en permettant l'érection.*

70

75

Les ententes entre la Ville et Radio-Canada ont toujours été prévues pour des périodes précises et limitées sans donner lieu à des droits acquis. Les installations de Radio-Canada sont dérogatoires à la réglementation et le contrat liant la Ville à la SRC tient lieu d'autorisation pour en permettre la présence sur la montagne.

80

Par ailleurs, tous les travaux effectués sur la montagne, incluant ceux faits par Radio-Canada, doivent être préalablement autorisés par la ministre de la Culture des Communications et de la Condition féminine. Cependant, les entreprises fédérales sont

85 *soumises aux lois provinciales tant et aussi longtemps qu'elles ne les atteignent pas dans leurs spécificités fédérales. En conséquence, on peut penser que la ministre devra donner une autorisation pour les travaux prévus par Radio-Canada, puisqu'on peut estimer que ces travaux permettent à la SRC de réaliser un élément essentiel de son mandat, soit l'émission d'ondes.* » Alors ça c'est le texte, ce que vous avez et qui résume un peu l'échange de correspondances et la réponse que nous avons obtenue de la Ville.

90 Alors, ceci maintenant nous permet de débiter la séance comme telle. Je demanderais à la première personne qui doit prendre la parole, qui représente les *Amis de la Montagne*, je crois que c'est monsieur François-Xavier Caron, c'est bien ça?

95 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON :**

100 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Madame la commissaire. Bon, je me nomme, François-Xavier Caron, je représente les *Amis de la Montagne*, un organisme indépendant fondé en 1986, qui a pour mandat la protection et la mise en valeur du Mont-Royal. Je tiens d'abord à remercier la Ville de Montréal ainsi que la Commission pour nous donner l'occasion de nous prononcer encore une fois sur le sujet des antennes.

105 D'entrée de jeu, je voudrais mentionner deux aspects positifs qui ressortent à notre avis de ce projet de convention, d'abord qu'il soit considéré l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal dans la convention et ensuite que des loyers supplémentaires soient perçus et investis dans la protection et la mise en valeur de l'arrondissement.

110 Les *Amis* comprennent la nécessité d'avoir une antenne pour la Société Radio-Canada au site actuel, mais néanmoins il y a trois aspects sur lesquels on a des préoccupations. Un des aspects concernant la justification du projet, les aspects concernant l'intégration au paysage et un aspect concernant les compensations financières.

115 En ce qui concerne la justification, en 1990 lors de la reconduction d'un bail précédent, les *Amis de la Montagne* avait fait valoir avec succès auprès de la Ville que soit ajoutée une clause qui demande à la société de justifier sur le plan technique et financier la pertinence de leur projet et ça, à chaque année pour voir le bail à être reconduit. Donc, on croit que cette clause-là est toujours d'actualité aujourd'hui considérant le contexte technologique qui évolue rapidement et ainsi que le contexte lié à la santé publique.

120 On a appris que le code 6 n'était pas tout à fait respecté et donc on croit que ce genre de justifications techniques, financières et concernant la santé publique devraient être, devraient être données périodiquement au cours du bail. Donc, c'est une clause qu'on aimerait voir rajouter au projet de convention.

125 Concernant le paysage, bien, on croit que déjà d'être, d'occuper le site, c'est un site qui se situe dans le parc du Mont-Royal dans l'arrondissement historique et naturel, c'est un privilège qui exige un comportement exemplaire. Donc, on pense que le renouvellement du bail qui se produit pour la première fois depuis la création de l'arrondissement historique et naturel devrait être une occasion de repenser l'intégration de la tour dans son site et dans le paysage plus large du Mont-Royal.

130 Par exemple, on se questionne pourquoi il n'y a pas d'étude concernant des sites alternatifs qui a été menée et également on se questionne à savoir pourquoi il n'y a pas d'analyses paysagères qui ont été menées : des analyses qui pourraient mener à des scénarios d'intégration de l'antenne au paysage conduites par des professionnels de l'aménagement du paysage. Et donc, on pense que ces mesures d'intégration de paysage-
135 là devraient faire l'objet d'une clause dans le mandat parce qu'on nous a parlé d'intention d'aller en ce sens-là, mais à la lecture de la convention il n'y a pas de mesures précises qui sont écrites noir sur blanc dans la convention en ce sens-là.

140 Aussi certains aspects de la convention, certaines clauses de la convention actuelle qui étaient présentes dans la convention précédente ne sont pas sur le terrain tout à fait respectées. Je voudrais les mentionner. Comme, par exemple, il est stipulé que l'usage de sels de déglçage sur les routes menant à l'antenne ne devraient pas être utilisés. Nous on a une expérience sur le terrain, des gens qui pratiquent le terrain régulièrement et qui remarquent que ce genre de pratiques-là ont cours.

145 Également, il est mentionné que la neige ne doit pas être soufflée dans le parc du Mont-Royal, la neige qu'on enlève des routes. La neige présentement est poussée avec essentiellement le même effet que la végétation, la neige est poussée jusqu'à la rencontre du premier arbre, donc la végétation, jusqu'à ce premier arbre-là, est endommagée et il y a
150 un monticule de neige avec des sels de déglçage qui se ramassent dans la forêt et donc qui a un peu le même effet et, bon, c'est une clause, c'est seulement mentionné que ces pratiques-là ont lieu bien qu'il y a une clause qui en interdit la pratique.

155 Également un troisième point au niveau du financement. On est préoccupé de voir les mesures compensatoires comme un argument qui puisse aller dans le futur en faveur du maintien de la tour à cet endroit-là, mais, plus important, on croit que l'argent de ces compensations-là devrait être investi prioritairement dans la protection des paysages. Donc, c'est une précision qu'on voudrait voir apporter, compte tenu que l'antenne pose des problèmes liés, des problèmes de paysage, on aimerait que cet argent-là soit dirigé
160 principalement dans la protection des paysages plutôt que dans d'autres formes de protection comme la protection de la biodiversité par exemple.

165 Aussi, je crois qu'on aimerait voir un processus de gestion de cet argent-là qui permette aux citoyens d'apprécier les initiatives de la Ville en matière de protection paysagère, donc un processus qui soit transparent qui permette aux citoyens d'apprécier qu'est-ce qui est fait avec cet argent-là.

Donc, c'est en résumé les aspects qu'on a abordés dans notre mémoire.

170 **M. ARLINDO VIEIRA:**

Merci beaucoup, d'abord pour le temps que vous avez pris, ç'a été même moins qu'il vous était alloué.

175 Alors, je crois que ma collègue avait quelques questions qu'elle souhaitait, j'en ai aussi, mais je vais la laisser commencer.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

180 Moi aussi j'ai beaucoup apprécié votre mémoire, je vous remercie. Dans le texte, lorsque vous parlez de la justification de l'emplacement, la sécurité du public, vous l'avez mentionné tout à l'heure comme étant un de vos points, vous souhaitez qu'il y ait un rapport public annuel qui soit déposé concernant la santé et un autre au 5 ans concernant les aspects techniques et financiers. Pouvez-vous préciser un petit peu sur quoi pourrait porter le rapport, le thème santé étant large, mais est-ce qu'il y a des dimensions de ça qui vous préoccupent plus particulièrement?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

190 Bien, on nous a parlé du code 6 et on nous a expliqué que les normes reliés au code 6 n'étaient pas tout à fait encore respectées, c'est en processus, mais avec l'ajout dans le futur de nouvelles antennes à la tour, il se pourrait que la sécurité soit à nouveau compromise, donc un rapport annuel permet de suivre l'évolution de cette question-là en fonction des nouveaux ajouts qui seront faits à la tour. Donc, c'était la question de la sécurité ici est liée à l'application du code 6.

195 **M. ARLINDO VIEIRA:**

Concernant le rapport, peut-être j'aurais juste une précision. Dans votre esprit, qui préparerait ce rapport?

200 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:**

On demanderait à la Société Radio-Canada de faire l'exercice annuellement, bon, une fois par année pour la santé et un au 5 ans pour la justification technique.

M. ARLINDO VIEIRA:

205

C'est remis à qui, divulgué comment?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

210

Bien, ça serait remis à la Ville et pour ce qui est de la divulgation, j'ai pas d'idée par rapport à ça dans le moment.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

215

L'autre question concerne l'étude paysagère. Là aussi, vous souhaitez, vous mentionnez à la page 4 de votre rapport qu'il vous semble essentiel qu'une étude paysagère portant sur le site et la tour soit menée préalablement au renouvellement de l'entente. Ce qui n'est pas très clair, est-ce que vous parlez du renouvellement de cette entente-ci ou du renouvellement de la prochaine entente éventuelle?

220

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Bien, on parlait de cette entente-ci.

225

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Celle-ci. D'accord.

M. ARLINDO VIEIRA:

230

Mais vous êtes conscient que ça mènerait peut-être à prolonger les délais, parce qu'il y a des échéances quand même pour l'entente.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

235

Non, tout à fait, je suis conscient de ça. Rendu là, c'est que ces études-là devraient guider l'action, donc auraient dû, dans le meilleur des mondes, être menées avant de conclure l'entente, chose qui à ce stade-ci est difficile, mais néanmoins ce genre d'études-là demeurent pertinentes à notre sens même si elles ne surviennent pas avant le renouvellement de l'entente.

240

M. ARLINDO VIEIRA:

Est-ce que dans votre esprit, cette étude serait elle-même sujette après à des commentaires, à des consultations?

245 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:**

Bien, nous ce qu'on voyait, c'est pour en arriver à des mesures d'intégration, des solutions, des scénarios d'intégration de la tour au paysage, il y a une étude qui doit être menée préalablement; si ça peut pas être fait avant le renouvellement de l'entente, ça peut être indiqué dans l'entente que ce genre de démarches-là doivent être entreprises, donc...

250 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Merci, c'est tout.

255

M. ARLINDO VIEIRA:

Par rapport à...vous définissez très bien la priorité des compensations financières, est-ce que ça serait vraiment une priorité de le mettre plutôt sur le paysage que sur la biodiversité ou...c'est pas très clair je crois dans votre présentation ici?

260

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

La manière qu'on le propose, on n'a pas parlé d'exclusivité, on a parlé de priorité, donc on croit que cet argent-là devrait aller à la protection des paysages en priorité, mais on n'exclut pas qu'elle puisse aller la biodiversité.

265

M. ARLINDO VIEIRA:

Est-ce qu'il y aurait un ordre de grandeur par exemple dans les proportions de chaque volet de ces compensations?

270

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Bon, j'ai pas de chiffres à vous donner, mais on s'imaginait que par exemple un événement comme celui du verglas qui peut endommager les éléments naturels, il serait bête de pas pouvoir utiliser ces ressources-là pour les investir dans la réparation des dégâts causés par un événement comme ça sur le naturel. Donc, c'est plus en ce sens-là qu'on a dit : « *devrait aller prioritairement* » au paysage, sans exclure pour autant l'utilisation de cet argent-là sur la faune et la flore.

275

280

M. ARLINDO VIEIRA:

Vous-même, parce que vous avez tellement étudié toutes les questions reliées à la montagne, je comprends que vous demandez qu'il y ait une étude paysagère qui soit

285

effectuée, mais est-ce que vous-même vous avez en tête quelque mesure d'intégration paysagère de la tour que vous pouvez d'ores et déjà avancée?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

290

Bien, déjà les documents déposés par madame Isabelle Boucher lors de la séance d'information qui nous laisse penser qu'il y a ...ce qui se fait dans le monde... qu'il existe des solutions en termes d'intégration paysagère, mais sans avoir nous-mêmes fait l'exercice, on est optimiste quant à la possibilité que ce genre de chose-là soit réalisée.

295

M. ARLINDO VIEIRA:

En ce qui concerne la gestion du fonds, pour revenir aux mesures financières compensatoires, vous parlez d'une gestion transparente, avez-vous quelque chose à suggérer par rapport, comment dans votre esprit c'est quoi exactement, quel type de transparence que vous envisageriez?

300

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Bien, quand on utilise le mot transparence, c'est pas pour laisser entendre que l'usage de l'argent présentement est pas transparente, mais il nous semble quand même difficile de voir exactement où l'argent est dépensé et ça doit être la même chose pour les citoyens ordinaires qui n'ont pas, qui ne connaissent pas les rouages et l'appareillage municipal à ce niveau-là. Donc, on pensait à des mesures qu'il faut encore imaginer, on n'a pas de solutions à apporter, mais qui permettent de communiquer les initiatives de la Ville au public en matière de protection des paysages.

305

310

MME IRÈNE CINQ-MARS:

J'ai peut-être une ...je sais pas si c'est la dernière question?

315

M. ARLINDO VIEIRA:

Non. J'aurais peut-être une autre précision-là.

320

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Bien, moi c'est parce que c'est une question plus générale. Ça m'intrigue que le projet ne semble pas soulever beaucoup, beaucoup d'intérêt dans la population en général, comment vous expliquez ça?

325

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

330 Je crois qu'on l'explique...un élément, c'est je crois, les dispositifs techniques sont
souvent pris pour acquis, ils sont là, ils ont des rôles fonctionnels avec lesquels il faut faire et
on n'a pas ici non plus beaucoup d'exemples d'éléments fonctionnels comme des structures,
ce genre de choses-là, qui aient des valeurs esthétiques particulières. Donc, il y a sans
doute un sentiment d'impuissance par rapport au devenir de ce genre de structure-là; donc,
c'est peut-être la raison pour laquelle les gens s'en préoccupent peu, pensant que c'est utile
335 et qu'il y a rien de mieux à faire avec ça finalement. Ça c'est mon opinion.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

340 Merci.

M. ARLINDO VIEIRA:

345 Juste une petite précision parce que dans votre document, à la page 4 toujours, je
reviens toujours à la question des compensations financières, c'est pas une fixation que j'ai,
mais c'est juste pour...dans votre...vous parlez de la possibilité qu'une telle mise en valeur
pourrait être financée en partie, donc, l'étude dont vous parlez, vous mentionnez la
présentation de madame Isabelle Boucher, et qu'elle pourrait être financée en partie avec
l'argent provenant des compensations financières. Donc, ça nous ramène un petit peu à la
question de tout à l'heure : Si l'entente n'est pas en vigueur, il n'y a pas de compensation
350 financière possible; comment pourrait-on financer cet aspect-là? Juste que vous nous
expliquiez un peu cet aspect-là.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

355 Bon, d'accord. On imagine bien que l'entente va avoir lieu avant que qu'il y ait des
études paysagères qui soient effectivement réalisées, sachant le temps que ça prend pour
les réaliser.

M. ARLINDO VIEIRA:

360 Est-ce que vous êtes fataliste ou réaliste?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

365 Non, réaliste. Donc, l'idée ici c'est de dire pourquoi utiliser cet argent-là pour
améliorer des secteurs dans l'arrondissement historique et naturel, pourquoi pas utiliser
l'argent perçu pour améliorer l'apparence de la tour en elle-même.

M. ARLINDO VIEIRA:

370 Donc, je comprends que vous faites un lien toujours avec la question, que la priorité devrait être donnée à l'aspect paysage plutôt qu'à l'aspect biodiversité, c'est un peu ça?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

375 Oui, exactement.

M. ARLINDO VIEIRA:

380 C'est très bien. On vous remercie beaucoup, c'est très intéressant, évidemment nous n'avons pas eu la totalité de votre mémoire dans votre présentation, mais nous l'avons et nous allons le relire encore à la lumière de tous vos commentaires aussi, et je pense qu'il est très inspirant pour la Commission. On apprécie beaucoup que vous avez pris le temps d'y réfléchir encore et d'éclairer la Commission avec votre réflexion.

385 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:**

 Merci. Est-ce que c'est possible de vous remettre une version corrigée pour la diffusion sur le site, on a remarqué qu'il y a des coquilles qui se sont glissées, ce genre de choses-là?

390

M. ARLINDO VIEIRA:

 Oui, oui, oui, on est souple, il n'y a pas de règles de procédure, heureusement, aussi rigides que ça. Je pense qu'il n'y a pas de problème.

395

 Alors nous sommes rendus maintenant à la deuxième présentation de mémoire. Elle sera faite par monsieur Garth Gilker, je crois qu'elle va être faite en anglais, ou est-ce que vous êtes en mesure de la faire en français aussi ? En anglais. Il faudrait que vous soyez devant le micro. You must be in front of a microphone because it's registered, it's not just for the people that are her listening to, but for the...

400

M. GARTH GILKER:

 I just wanted to in front of everybody face to face to inform them that I would like to have the permission to speak in English tonight, English is difficult in front of all...

405

M. ARLINDO VIEIRA:

Can you go slowly because maybe some part of the audience cannot follow you exactly?

410

M. GARTH GILKER:

English is difficult enough to speak in front of all you fine people, let alone in French; so my apologies. First of all, my name is Garth Gilker, I'm a visionary, I'm an actor and artist and a dreamer. I'm here tonight basically as a citizen, I'm of no group, no organization, just a Montrealer. I live at the base of the mountain and I have been living there for quite a few years: we won't get into time.

415

Tonight I hope to entertain you, I hope to make you laugh, I hope to inspire you into dreaming, thinking and visualising about your city. My proposal tonight is not just about the ugly, the very ugly CBC antenna, it's about Montreal in general, just basically a few ideas.

420

First of all, I would like to talk about dreams, first. Dreams are free, dreams are enjoyable and as of yet they are not taxable. So, let's dream until they do get around to taxing them when we dream too much.

425

Now, first of all, I would like to mention my respect for the mountain. The mountain is a green space in the center of the city, and I believe very strongly that it should be made bigger, it should be made greener. The mountain, on top of it, has also constituted a problem for communication and for transportation. This is a dream, but not a very good one; it's more like a nightmare. We can remove it, we could put it in Lake St-Louis and put a housing development on it if we wanted to; but that won't happen. The mountain is going to stay, the mountain where it is.

430

The mountain does have a few problems: the mountain does have some intruders; the mountain has Camilien-Houde highway, ugly also; the mountain has four communication towers, which I don't like, and I include into communication the cross. The cross, the mountain and most of these things are not going to go away. They are going to be there, but I think maybe we can start dreaming and trying to do something with what we do have and try to make things work.

435

440

First of all, I think that Camilien-House Highway, of all of them, is the thing that can go. Mr. Houde himself, when he was mayor, did not want it, and then the people of Montreal had the nerve to name it after him after it was built. So first of all, how do we get rid of Camilien-Houde highway, or some ideas, my dream basically or just some ideas is that other forms of transportation to the mountain top would most likely help in replacing this highway.

445

450 First of all, I would like to also express that I got an anonymous e-mail about this meeting a couple of weeks ago, I have no idea who sent it to me, but I have a slight feeling somebody is playing a joke on me, but here I am. And the day after I came to the first meeting, the mayor of Montréal, Gérald Tremblay, suggested that maybe a tram down the center of Ste-Catherine street would be a good idea; he also suggested that a tram up Park Avenue would be a good idea. It seems to me they want to put a tram somewhere in the city, but they haven't figured out where yet.

455 So, I would suggest, you know, just off cuff, that maybe a tram up Park Avenue, up over the mountain, where Camilien-Houde highway is, down Guy Street to Old-Montreal and then connecting back up to Park Avenue. So it would be a circular route; it will be used for public transportation, it will be used for tourists; it would connect Old-Montreal, it would connect Chinatown, it would connect the new Commerce Center, it would connect the new future *Place des Spectacles*, it would connect the top of the mountain, it would connect all the major tourist attractions in Montreal, in itself it would probably also become a tourist attraction.

465 If you wanted to take this tram and extend it from Old-Montreal, you could basically then eventually take it across Concordia Bridge to the Casino and connect Île Ste-Hélène which is a park and Île Notre-Dame which is a park. So then we will have three of the major parks connected by a tram. That's one form of transportation to the top of the mountain to alleviate the automobile, which is, I think, another intrusion on the top of the mountain.

470 I would like to suggest that the antenna, can it at least made less visible and amalgamate a few of those antennas: there is one in the cemetery, which is a microwave tower, there is the CBC tower and there is the broadcasting tower for the police and the fire department, and then there is the cross. As far as the cross, we leave it alone, we won't go there tonight. But we will talk about the other three towers. Is there a possibility of putting them all together, is there a possibility of maybe the CBC tower like covering it in a reflecting glass, like a pyramid, an upside-down icicle or an evergreen tree, you know, something that will reflect the sky, the sunsets, and you know, the colors, and basically disappear.

480 Now, one big pyramid might look kind of odd on top of the mountain, so I would almost suggest maybe a couple of them, two or three of them like a family; so they will be looking similar to very, very sharp edged evergreen trees. I would also suggest that the tower would be just for communications, one of the smaller towers, they would not all be the same size, the smaller tower could be an observation deck, and I will get to the problems with that shortly.

485

490 When I went to take some pictures of the mountain so I could maybe do a drawing of my concept or ideas, I found out that it was impossible to get to the top of any of the buildings downtown Montreal: the observation deck on top of Place-Ville-Marie and everywhere else has been closed since 9-11, so there is nothing except the top of the big tower.

495 The other thing to, is the CN Tower in Toronto has two million visitors a year, between 25,00 \$ and 30,00 \$ each. I'm not an accountant, but I don't think it takes very much imagination or dreams to figure out how much money that is; and I will speak about money later.

500 The other thing I kind of, in my craziness, would not necessarily like on top of the mountain are people, but there are people and they are not going to get rid of them either. And two million visitors, plus montrealers, is a hell of a big environmental impact, it's not pleasant.

505 I do believe that reducing the car traffic on top of the mountain would help to reduce the environmental impact, but I also would suggest another type of transportation to the top of the mountain which will not be a car, and that is to utilize the tunnel that goes between downtown Montreal Central Station and Lake-of-Two-Mountains. It goes directly underneath the mountain, and I would kind of suggest a station underneath the mountain, like a metro station, with a high speed elevators taking people to the top of the mountain, and that way you can control where the people go.

510 You can have the tourists go to the top of the mountain, leave some money and then go right back down again; if they want to walk down, they can walk down, you can't stop them, but at least you can try your best to control them. If you visualize it, I know it's a crazy idea, but if you have a high-speed elevator going up to the center of the mountain, we always said that it was a volcano, so it would be kind of a lave dike and people would be going up and then all of a sudden they'll burst out into this tower and all of Montreal is below them. I'm glad I made somebody laugh.

520 Anyhow, so basically I would suggest very much maybe to utilize this train and use it as a metro station, and just think of it, for example if I was working downtown Montreal in a building, I would be able to go to the mountain much easier and have a little lunch and then go back to work, because I only have an hour off, and this would facilitate montrealers get to use their mountain easier.

525 Now, one little other thing closing up. Oh yes! money and the impact and the idea of...I think that any money made...parks do not make money in Montreal, parks do not make money anywhere basically, and parks should not have to make money. But the problem is

530 that we do have this ugly tower on top of the mountain, and it's sitting there and we are not going to get rid of it unfortunately; and if we can make money off of it and that money goes back to Mount-Royal, and goes back into the green spaces in Montreal, and goes back to make Mount-Royal bigger.

535 Because right now any money that we need to make any more green spaces in Montreal, we have to go to the taxpayers or the Provincial or Federal Governments. So in one way we lose, but in the other way we might gain.

540 Anyhow, the ideas that I have just mentioned are basically to replace the cars on the mountain, to replace Camilien-Houde highway and to make ugly towers look a little bit better in the heart of Montreal.

I thank you, Ladies and Gentlemen. I'm glad that you have allowed me as a citizen to come here and just express some ideas, and I do hope that it does stimulate some ideas and concepts and dreams on your behalf. Thank you very much.

545 **M. ARLINDO VIEIRA:**

You can stay seated, we have some questions.

550 **M. GARTH GILKER:**

Now it's the hot seat.

555 **M. ARLINDO VIEIRA:**

560 Thank you, Mr. Gilker, well, I think we are lucky to have some people like you, the artist that we need. But some of your ideas, some of your, you call it dreams, are very interesting, very inspiring, but maybe should be addressed to other authorities than in this specific Commission for this...you spoke a little bit about it, but more broad and general ideas would be brought...maybe, you have someone here with from the Bureau du Mont-Royal, maybe you can present it to them, some of them.

565 **M. GARTH GILKER:**

Well the reason why I'm here as I said is I got an anonymous e-mail...

M. ARLINDO VIEIRA:

No, no, you are welcome, no problem.

570 **M. GARTH GILKER:**

It is...I'm only here to inspire communications and dreams and just that. And if it goes somewhere, all the better, if it doesn't go anywhere well it was fun and I enjoyed it.

575 **M. ARLINDO VIEIRA:**

No, no, that is why I'm inviting you to present them to other instances so they maybe can follow better than...our Commission is very specific concerning the CBC antenna. And you spoke a little bit about it, but maybe my colleague has a question?

580

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Well, I have one comment and perhaps a question still. My comment is that as we all know...Est-ce que vous comprenez le français?

585

M. GARTH GILKER:

M...m.

590 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

O.K. I'll continue in English so you'll understand.

M. ARLINDO VIEIRA:

595

Slow because the registration cannot understand it. M...m., means "No», you can't understand it? That means "No"?

M. GARTH GILKER:

600

C'est ça, oui. Mais...

MME IRÈNE CINQ-MARS:

605

Ce que je voulais vous dire c'est que Olmsted, Olmsted avait une vision; les visions c'est nourri par les rêves. Hein? You understand that. Olmsted was also a man of vision, and visions are fuelled by dreams, hey? So thank you for giving us yours, your dream and your vision. Ma question c'est...my question is: Diriez-vous que la tour est une occasion à saisir? Would you say that the tower is an opportunity to be ceased?

610 **M. GARTH GILKER:**

Yes, I think the tower is basically, as I said, the tower is really an ugly...it's functional, that there is no doubt about it, but it's ugly and I think everybody in Montreal would agree that it's ugly. And it's very visual, it sits right up there on top of the mountain, right in the heart of the city like a knife in the heart. And honestly I think if it could be made less visual, that would be a very major step.

I think that anything that I suggested or anything that could happen could take place over a number of years to figure out how the impact on different things is; nothing has to be done overnight. The idea of having an observation deck is that, you know, one of our major industries is tourism, I mean we have to face that fact to; and I would imagine that it would be a very, very popular symbol to the City of Montreal, plus it would be a very popular tourist attraction.

And, as I did say that by having the elevators going to the top of the mountain, you can eliminate the impact of the people, because they could have the elevator just go to the observation deck and not to the top of the mountain; and another elevator going to the mountain top, you see.

630 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Merci.

635 **M. ARLINDO VIEIRA:**

Yes, it's much clearer now, because having read your presentation by written that you have presented to us, it wasn't so clear the idea of the observation deck; it seemed to me more in contradiction with...you seemed to want people not coming to the mountain and then you make an observation deck and that was not that clear in your presentation.

640 **M. GARTH GILKER:**

Basically, as I also said, as far as some people on top of the mountain, hundred and thousands of people at the best of time, this is an environmental pollution to start with, you know. We are fairly messy, but that's why I would suggest also just a family of a few small...a smaller ones and not... the tall ones will be used only for communication because of the structural integrity of it; I wouldn't imagine that you could fit in with all those wires and everything, people; so you would have a shorter one that is not as high, that would be basically observation deck and, as I said, it could generate money for if it was made in

650 advance that all money would go to green spaces or go to expanding the mountain and
different parks in Montreal, you know it's a trade-off. It's a trade-off.

M. ARLINDO VIEIRA:

655 Thank you very much, and thanks to the anonymous who sent you the information.

Et voilà, nous sommes...je suis épaté parce que nous respectons le temps d'une
façon millimétrique. Alors maintenant, au tour de *Héritage Montréal*, et je crois que c'est
monsieur Dinu Bumbaru.

660

M. DINU BUMBARU:

Merci de cette invitation. En fait, c'est un dossier cette antenne qui nous rappelle un
dossier fondateur de la période moderne de l'attention sur le Mont-Royal, c'est-à-dire le
665 projet que madame Grenier et moi-même avons enfin découvert et communiqué à la
population montréalaise en 85 : le projet d'une tour que la Ville de Montréal et une grande
firme d'ingénieurs développaient secrètement. Un projet qui apparemment avait développé
un concept pour une tour de 300 mètres de haut sur le Mont-Royal, qui aurait été revêtue de
miroirs pour ne pas paraître dans le paysage. Or, vous voyez comment il y a un drôle de
670 retour de l'histoire. Mais ç'a été très intéressant de voir cet exercice.

Le mémoire que nous vous avons soumis, puis j'ai vu que nous-mêmes on avait
commis quelques erreurs de frappe, alors on prendra avantage de la petite clause expiatoire
au début qui vous enverra un mémoire corrigé, espère-t-on, correctement, demain matin
675 pour publication. Mais le mémoire a été basé sur un certain nombre de choses : des
principes de l'organisme, son expérience sur la question du Mont-Royal et en général de la
gestion des espaces patrimoniaux, appelons-les comme ça, et troisièmement le travail de
notre comité patrimoine et aménagement qui a à l'intérieur de l'organisme développé
l'opinion que nous vous communiquons ce soir.

680

On a également fait des liens, vous l'avez vu dans le mémoire, entre les principes
généraux et des notions qu'on a développées à l'occasion de la consultation que l'Office a
menée sur le plan de protection et mise en valeur du Mont-Royal. Un des objectifs qu'on
essaie d'alimenter, de soutenir à travers ça, c'est un peu plus de cohérence dans les
685 actions, on pense qu'au moins si on le réclame on devrait au moins en faire preuve nous-
mêmes.

Avant d'entrer dans des commentaires plus spécifiques, tout d'abord nos félicitations
aux gens qui ont travaillé à faire avancer cette...à mettre de l'ordre dans ce bail, enfin on

690 sait que la gestion de baux c'est un problème dans beaucoup d'univers, mais celui-ci était particulièrement intéressant.

Puis on a vu dans un projet de convention qui est soumis à la consultation quelque chose d'intéressant; et c'est pas nécessairement quelque chose qu'on regarde...nos commentaires ne portent pas nécessairement sur le projet de convention, enfin on espère
695 qu'il y aura une révision typographique parce qu'il y a des numéros d'articles qui manquent dans certains articles qui y réfèrent, etc., mais on trouve qu'en soi c'est un progrès, il faut le souligner. On a essayé d'en témoigner dans notre texte, mais je le rappelle maintenant.

700 Nous avons fait une évaluation de la proposition et en général du dossier que nous menons. On conçoit que c'est une consultation un peu volontaire, qui n'aurait pas nécessairement été traitée dans la plupart des façons ordinaires de gérer des consultations qui sont beaucoup plus centrées sur des projets d'aménagement, des projets physiques que des conventions, mais on trouve que l'exercice vaut la peine d'être regardée.

705 On l'a regardée autant sous l'angle de la convention elle-même que du sens et des documents qui nous étaient soumis pour apporter un commentaire. On a d'abord regardé les enjeux patrimoniaux. Je les rappelle, ils ont été détaillés dans le texte que vous reçu, mais pour l'intérêt de l'échange peut-être les rappeler, il y en a de deux ordres : le paysagé et l'aménagé.

710 Le paysagé c'est la silhouette de la montagne, c'est sa présence dans la Ville, l'élément emblématique qui a été reconnu par le Conseil des ministres du Québec. Il ne faut pas oublier que dans la constitution canadienne le patrimoine est de compétence provinciale. C'est également le patrimoine aménagé, là on reconnaît une grande œuvre
715 d'architecture du paysage, mais d'aménagement, c'est le plan d'Olmsted, le parc qui prévoyait certaines vocations pour ce secteur précis où se trouve l'antenne dont on parle tant, et ça c'est un élément important.

720 Deuxième, le patrimoine bâti et historique, ce sont les termes que les instigateurs de la table de concertation ont choisis pour consacrer un groupe de travail à ce thème, bâti et historique. Dans le bâti, nous on a une manière plus objective peut-être que certains, on dit...on pose la question de la valeur de la tour en tant que telle, comme ouvrage de génie civil, comme structure, comment se compare-t-elle à d'autres tours, etc. On est resté vraiment sur notre appétit à ce sujet-là et c'est pas qu'on avait pas l'esprit ouvert à ça, on est
725 prêt à considérer les choses qui ont de la valeur. On s'intéresse au patrimoine industriel, technologique aussi bien que du régime français ou de l'architecture moderne.

730 Donc, au niveau historique également c'est l'usage, on sait que la communication est un facteur important du développement des démocraties, des progrès sociaux, c'est une dimension qui dans une instance, une structure qui est associée à une société d'état, donc

une volonté collective de se doter des meilleurs moyens de communiquer, bien, il y a une dimension là, mais encore là on est resté un peu sur notre appétit dans la documentation qui nous était fournie.

735 Notre évaluation, selon nos principes, nos principes sont au nombre de 5. Ils ont été élaborés et articulés au cours des dernières années.

740 La recevabilité, en soi, on n'a pas d'objection sur la recevabilité de la proposition de convention; par contre, il me semble qu'il y a des absences sur la démonstration à faire de l'inévitabilité de cette structure sur la montagne. On la prend un peu pour acquis, on a dit : C'est inévitable qu'elle soit là. Soit, mais ç'aurait été bien de l'argumenter de manière un peu plus soutenue que de simplement nous rappeler qu'il n'y a pas d'autres technologies, enfin...

745 La prise en compte du contexte et du patrimoine, c'est le deuxième principe qui nous permet d'évaluer un projet celui-ci comme d'autres. Dans ce cas-ci on a aucun indice qu'il y a une prise en compte, sinon les affirmations que l'argent ira à l'arrondissement historique et naturel et à sa protection, terme qui n'est pas défini par la Ville de Montréal. Donc, on a une évocation, mais est-ce qu'il y a une prise en compte réelle, on ne le sait pas. Dans les documents, les sommaires décisionnelles n'en font pas vraiment acte.

750 On est heureux de voir un avis du Conseil du patrimoine, c'est une chose qui est utile; il date par contre de l'an dernier. Dans le processus on apprécie le fait qu'on puisse examiner un projet d'entente, c'est une innovation au niveau de la procédure, elle est valable; on espère qu'elle mènera à d'autres cas comme ça, c'est bon pas nécessairement pas uniquement sur le plan de la transparence générale, l'économie générale des choses, mais ça permet une appréhension des différents enjeux, des différentes façons de faire percoler les objectifs de protection de mise en valeur à travers des contrats, des ententes, et pour nous c'est heureux.

760 Par contre, il y a des éléments qui manquent. On le souligne, comme je le disais, la présence de l'avis du Conseil du patrimoine, ce qui n'était pas le cas dans d'autres projet : Quand l'Office a examiné le projet de chemin de ceinture, l'avis n'était pas encore dans le dossier. Alors là on est heureux de l'avoir, il date du mois d'août 2007, bon, bien, on suppose qu'il n'a pas trop évolué depuis.

770 L'innovation est un facteur que nous on recherche dans les propositions. On pense que Montréal est capable de livrer des solutions novatrices. Là-dedans c'est surtout l'idée de faire hausser un loyer pour que de l'argent aille à finalement à soutenir la protection de l'arrondissement historique et naturel. Par contre, on se dit avec une structure semblable à un endroit pareil, la réputation de Montréal, Ville de l'Unesco de design, la réputation de

Radio-Canada comme un foyer de créativité, on se dit : Franchement, on aurait peut-être pu tirer parti d'une situation et faire, comme disais l'autre, un peu du judo avec la situation actuelle, faire renverser un obstacle et en faire une situation beaucoup plus positive. On a vu ce qui s'est passé à Québec avec le Moulin à Images, on peut voir qu'on est capable de transformer des situations comme ça.

Enfin au niveau de la durabilité et dans notre perception, la durabilité c'est pas une question de ou ce genre de facteur de médaille qui parle de *Leadership in Energy and Environment of Design*, mais pour nous c'est un horizon de 25 ans. Est-ce que dans 25 ans cette réalisation sera une source de fierté, d'indifférence ou au contraire une malédiction perçue dans la société des Montréalais qui nous suivront?

Dans ce cas-ci, on sait qu'on a affaire à une structure qui a une vie finie, établie par des questions juridiques par le bail, mais aussi physiquement et on n'a pas idée comment le projet atterrira à l'échéance du bail. D'une part, est-ce que cette échéance coïncidera avec une nécessité physique de réparer la tour à des points qui va soulever la question de sa reconstruction ou d'autre part, les technologies auront-elles évolué? On peut savoir d'ici au moins 10 – 15 ans comment le champ technologique évolue.

En dernier lieu une préoccupation qu'on a c'est la capacité de la Ville de Montréal de choisir le patrimoine sur les revenus de la tour dans 15 ans. On sait qu'il y a quelque chose qui se développe sans doute, dans d'autres univers on parle d'accoutumance, mais peut-être qu'il se développera une habitude qui pourrait faire que la Ville de Montréal soit tellement contente des revenus du loyer qu'elle ne pose plus la question de la pertinence de cette structure dans le paysage, qu'elle entend protéger avec les revenus de sa location.

La Ville comme protectrice du Mont-Royal doit garder un dégagement de ses différents intérêts pour éviter justement de mettre le patrimoine au deuxième rang dans un secteur dont elle affirme haut et grand qu'elle est la protectrice. Alors c'est pas quelque chose qui est insoluble, mais présentement on n'a pas la base qui nous permet de dire quels sont les garanties qui fait que dans 15 ans, ou dans 10 ans, on sera pas tellement habitués à recevoir ce demi-million de dollars indexé, etc., que on pourra plus s'en passer. Alors ça c'est une chose qui est importante pour nous.

On a apporté 4 propositions, recommandations enfin thèmes qu'on aimerait vous communiquer pour vos conclusions.

Le premier c'est sur l'attribution du loyer : bien, un peu comme ç'a été mentionné précédemment, étant incertain sur ce que la Ville entend par Protection de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, nous on va de l'avant et on demande à ce que cet argent aille au paysage, et c'est-à-dire les aménagements, notamment développés dans le

cadre du plan Olmsted et qui auront été négligés au fil des temps, qui méritent d'être rétablis, etc.

815

D'autre part, et si ce principe est trop spécifique, bien, que ça serve à des choses dont la contribution au paysage est effectivement démontrée. Parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de propositions, le mot biodiversité a été évoqué, pour nous c'est un mot qui est sympathique en soi, mais qui peut être incarné de toutes sortes de manières et qui peut, notamment être incarné de manière à nuire au patrimoine spécifique du Mont-Royal, notamment au niveau de son concept d'aménagement, son paysage et de son patrimoine aménagé, donc il faudrait qu'il y ait une démonstration que finalement l'argent ira à quelque chose qui contribue à une valeur spécifique de la montagne au niveau de l'aménagement et surtout du patrimoine paysager.

820

825

Deuxièmement c'est une question d'atténuation de la présence. On a dit : Comment est-ce qu'on pourrait faire ça? On n'a pas de solution, on n'est pas convaincu que mettre des cuirasses miroitantes là-dessus ça va améliorer grand-chose, on pense plus peut-être à des jeux sur la luminosité; la présence présentement, on sait que c'est une barre rouge et blanche pour des raisons techniques, est-ce qu'il y a moyen d'accommoder les normes avec quelque chose d'un petit peu plus créatif que ça?

830

On sait qu'aujourd'hui on est capable de faire des projections de faire vivre des surfaces et peut-être que cet endroit, et là il ne s'agit pas d'ouvrir une boîte de Pandore qui ferait faire n'importe quoi avec cette antenne, on sait qu'on est capable d'aller jusque-là, mais il y a certainement lieu d'atténuer cette présence d'une manière créative; peut-être pas vu de la Rive-Sud, là, mais dans le parc lui-même.

835

Quelle est la relation des personnes qui déambulent dans le parc par rapport à cette structure? C'est pas tellement examiné, c'est pas tellement pris en compte. Il faut dire que le fait qu'on le considère comme une enclave interdite avec la tour par-dessus, ça fait qu'on ne s'est jamais vraiment posé la question de la perception à l'intérieur du parc; c'est toujours de loin, mais il y a certainement des améliorations à faire.

840

Troisièmement c'est que la justification de la tour soit expliquée à la population. Présentement on apprend des choses à travers des exercices comme celui-ci, la participation des représentants de la Société Radio-Canada à des forums comme ceux des *Amis de la Montagne*. On comprend qu'il y a des raisons techniques, mais quelqu'un qui arrive sur la montagne pour la première fois n'a aucune information, c'est un lieu qui est interdit et il y aurait certainement intérêt à avoir un minimum d'interprétation accessible pour expliquer et qu'une date soit mise sur l'explication et qu'elle soit renouvelée chaque année, par exemple.

845

850

855 Ça veut dire peut-être qu'on a un panneau explicatif qui est mis à jour, qui dit les technologies en 2008 ne nous permettent pas...les technologies en 2009 ne nous permettent pas. Il y a un geste d'excuses à répéter et d'explications qui serait bon pour la société et probablement qu'à l'occasion des Journées de la culture, ils pourraient même faire des explications animées qui permettraient...au lieu de faire juste ça dans leurs studios du boul. René-Lévesque, bien, ils pourraient faire quelque chose sur la montagne. Parce qu'on 860 a tendance à oublier qu'ils sont là-haut aussi.

865 Dernier point, c'est la question de l'amélioration des mécanismes d'évaluation dans les secteurs patrimoniaux. Pour nous, le fait qu'on ait un espace aussi important, aussi présent dans le paysage et dans le patrimoine et qu'il y a si peu d'information quant à l'impact que sa présence pourrait avoir sur le patrimoine, alors que peut-être on prend pour assise qu'on s'intéresse uniquement à une convention de location, mais pour nous c'est pas juste...tout acte, surtout venant d'une instance publique comme la Ville de Montréal devrait faire l'objet d'une évaluation des impacts patrimoniaux ou des considérations; présentement 870 il n'y en a aucune qui nous semble substantielle.

875 En dernier lieu, une observation qu'il serait peut-être intéressante de noter. C'est que même si on a entendu dire que le gouvernement du Québec, la ministre de la Culture n'a pas de droit de regard sur les interventions en autant qu'elles affectent la mission spécifique de Radio-Canada, je ne pense pas que la mission spécifique de Radio-Canada soit de faire du paysagement, de l'architecture ou des choses comme ça. Donc, on pourrait supposer que les facteurs d'intégration puissent bénéficier d'un regard de la ministre québécoise.

880 Mais d'autre part la Société Radio-Canada participe à l'appareil fédéral et le Canada est un des signataires à plusieurs conventions internationales qui s'intéressent au patrimoine; il y en a plusieurs qui sont faites sous l'égide de l'Unesco. On en cite, notamment un extrait ici, c'est l'article 5 de la convention du Patrimoine mondial de l'Unesco. Vous savez que le comité du Patrimoine mondial s'est réuni à Québec cet été. Le Canada en était l'hôte avec une grande fierté; des sites sont inscrits et c'est une source de grande 885 fierté, mais la convention ne s'applique pas aux sites inscrits sur la liste de l'Unesco, elle s'applique dans certaines de ses considérations à l'ensemble du territoire canadien et elle invite le gouvernement fédéral à adopter une politique qui donne une fonction au patrimoine dans la vie collective et d'autre part qui intègre sa protection dans les programmes de planification générale.

890 On sait qu'une agence comme Radio-Canada fait un peu partie de l'appareil qui s'est engagé devant la communauté internationale. Alors il nous semblerait intéressant que Radio-Canada et je sais bien que Radio-Canada n'est pas le récipiendaire premier de votre travail, mais tout de même on préfère l'exprimer ici en public quitte à l'expliquer plus

895 discrètement aux instances directives de cette société, que Radio-Canada se dote d'une
plan de comportement en citoyen aussi. C'est pas juste de faire des événements qui
apportent cette citoyenneté, c'est aussi d'être un citoyen quotidien.

900 On sent que le projet d'aménagement de leur siège social fait l'objet de discussions
importantes, mais par rapport au Mont-Royal il y a une responsabilité depuis bientôt 50 ans
qui ont cette structure et depuis plus longtemps encore, et peut-être ce serait une bonne
chose que Radio-Canada soit invité à titre d'observateur à la table de concertation du Mont-
Royal. Pas juste faire des reportages quand ça va mal, mais participer à l'amélioration des
choses. C'était nos observations. Merci.

905

M. ARLINDO VIEIRA:

Merci beaucoup. Je crois que ma collègue a quelques questions pour approfondir un
peu votre réflexion, pour nous éclairer encore davantage, parce que votre mémoire en soi
910 est déjà très éclairant et très intéressant; il est d'une grande richesse, profondeur que je
peux vraiment très apprécier. J'entends en même temps une vision que vous nous
présentez qui est tout à fait intéressante et que votre présentation n'est qu'un petit...enfin
nous allons pouvoir bénéficier et le public en général, je pense, va pouvoir bénéficier de
l'effort que vous avez fait, et on vous en remercie.

915

Ça doit être mon mot de la fin, mais, bon, je le présente tout de suite au début, parce
qu'effectivement, vous avez pris le temps. Nous savons souvent que les organismes comme
le vôtre n'ont pas beaucoup de ressources, ni souvent le temps et vous avez tellement
d'autres aussi objets d'intérêt que d'avoir pris le temps de le faire de la façon dont vous
920 l'avez fait, et aussi développé comme vous l'avez fait, c'est très apprécié.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Je ne vais pas poser mes questions en cascade, mais j'en ai plusieurs et ça
925 correspond effectivement à la richesse du document, et c'est votre mission, vous la
remplissez bien de faire partie des consultations et d'apporter le point de vue que vous avez
présenté aujourd'hui.

Je vais partir avec votre dernier propos, votre dernière suggestion, recommandation,
930 que Radio-Canada fasse partie de la table de concertation parce que ma question, ma
première question, puis c'est drôle que vous y arriviez vous à la fin, c'était celle-ci : Pouvez-
vous considérer que Radio-Canada en fait c'est un acteur très, très, très important, de
premier plan dans la diffusion de notre patrimoine, puisque c'est un transmetteur de culture,
si on peut dire, et que de ce point de vue-là, ce serait effectivement très cohérent avec cette

935 mission-là que de suivre dans le sens de votre recommandation et que Radio-Canada
puisse examiner, voir autrement la qualité même de ses installations?

M. DINU BUMBARU:

940 Bien, écoutez, je pense que le point que vous soulevez nous ramène au cas, par
exemple, des institutions, d'une manière plus générale. Radio-Canada est une société, mais
à certains égards il y a des analogies à faire avec le cas des hôpitaux ou encore des
universités qui ont une mission propre, qui a beaucoup d'apports à la cause du patrimoine;
945 pensons aux universités qui développent la recherche, qui forment les générations, pensons
aux hôpitaux aussi qui font que nos gens du patrimoine sont en santé et faire le travail et
veiller tard en consultation publique aussi et surtout développer un sentiment de patience.

Mais dans le cas de Radio-Canada, la mission est peut-être tellement délocalisée
parce qu'on parle de diffuser loin et à grande échelle, qu'on oublie que c'est une société qui
950 a des pattes sur la terre réelle dans laquelle les gens sont. Effectivement, le travail de Radio-
Canada pour la diffusion du patrimoine est très important. On ne sait pas comment les
communications évoluent, vous savez c'est très complexe, mais on sait que les ministères
au Québec ou en Ontario jumellent la Culture et la Communication, c'est un indice
intéressant. Et pour nous, il y a peut-être un chantier...le chantier d'interprétation et de
955 valorisation du patrimoine, que ce soit le Vieux-Montréal ou le Mont-Royal ou d'autres parties
dans les quartiers, nous on voit beaucoup de liens avec le milieu des télécommunications.
On a fait un site Web : *Montréal en quartiers*.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

960 J'ai de la difficulté à rentrer dedans d'ailleurs.

M. DINU BUMBARU:

965 Pardon?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

970 C'est un petit peu difficile de ...

M. DINU BUMBARU:

Ah, bien écoutez, j'ai essayé moi-même, mais je pense que ça doit être la faute de
notre serveur, mais enfin, sans doute qu'il y a des gens qui travaillent à améliorer ça parce
975 que c'est un outil d'accessibilité. Je sais pas, il me semble que ce serait intéressant. Il y a

plusieurs...si vous allez sur le site Web de Radio-Canada, qui est parfois difficile d'accès, mais en général c'est assez agréable et on découvre les sites des archives où il y a beaucoup de valorisation de petites capsules et, notamment sur le patrimoine et sur le Mont-Royal, il y a des éléments intéressants.

980

Alors, nous on voit ça comme un tout. Surtout que Radio-Canada comme détenteur, il n'est pas propriétaire évidemment du lot sur lequel cette antenne est installée, mais dans l'antenne elle-même qui, même si elle est détachée du sol théoriquement ou juridiquement, est quand même très présente; surtout que Radio-Canada est déclaré ici comme le seul interlocuteur en matière de diffusion à travers cet équipement, donc ce serait d'autant plus intéressant de l'avoir à l'écoute et peut-être pas juste à travers ses professionnels qui développent l'infrastructure de télécommunication mais aussi les gens qui travaillent sur la programmation.

985

990

MME IRÈNE CINQ-MARS:

J'ai d'autres questions aussi. Je continue? D'accord. Vous avez apporté le thème du patrimoine bâti comme étant un des deux volets du patrimoine, il y a le paysage puis il y a le patrimoine bâti; vous avez posé la question de la valeur de la tour, vous avez dit «Elle est posée», moi je suis curieuse et je voudrais avoir votre avis là-dessus?

995

M. DINU BUMBARU:

Bien, écoutez, on a eu des discussions...

1000

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Est-ce que vous avez fait aussi des interventions lors de la séance d'information, je pense que c'est une question qui vous préoccupe?

1005

M. DINU BUMBARU:

Bien, ça nous préoccupe parce qu'il faut être systématique, il faut arrêter de croire que tout est laid en partant parce que ce n'est pas recouvert de moulures, ça pas été fait par...vous savez cette tour, on ne lui donne même pas ses parents, on ne connaît pas les ingénieurs qui l'ont fait. Je suis sûr qu'il y a des plans signés par des ingénieurs; peut-être que ce sont des ingénieurs qui ont fait une expérimentation extraordinaire à travers ça; peut-être qu'elle est extraordinairement banale et insignifiante, on ne le sait pas.

1010

1015

Nous on trouve qu'on a un devoir de rigueur sur un territoire comme celui du Mont-Royal. On ne peut pas se permettre d'y aller avec des *a priori*, de dire que parce qu'on

1020 plante des arbres c'est une bonne chose, parce qu'on coupe des arbres c'est une bonne chose; il y a des arbres qui sont au mauvais endroit, il faut les traiter comme tels, il y a des arbres qui manquent, il faut les planter, et la même chose avec des structures comme ça.

1025 On sait par ailleurs qu'ailleurs dans le monde il y a des tours comme ça qui sont haïes, il y en a d'autres qui sont adorées. Donc, on n'est pas dans un univers où c'est nettement tranché. Donc, il faut faire ce petit devoir d'examen et on trouve que malheureusement, peut-être une partie des 500 000 \$ devrait servir à documenter ce dont on parle, ce qui ne semble pas avoir été le cas dans ce cas-ci.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1030 Donc, le critère esthétique n'est pas le seul pour évaluer la valeur...

M. DINU BUMBARU:

1035 Non, il y a plusieurs choses comme, par exemple dans le cas des silos à grain du Vieux-Port : on sait que nous avons une position, mais on sait que c'est pas la position de tout le monde, mais on est sûr que si les gens pouvaient monter dans les silos à grain, ils auraient un regard tout à fait différent sur ce que ça représente et sur ce que ça communique. La tour, elle est inaccessible, c'est comme un lieu interdit; beaucoup de gens commencent à s'y faire, elle est là depuis 50 ans. Si vous regardez la démographie de Montréal, il y a beaucoup de gens qui n'ont pas connu Montréal sans cet équipement-là.
1040 Mais on ne peut pas juste dire parce qu'elle est là, elle est formidable, mais il faut essayer un petit peu de réflexion.

1045 C'est pour ça qu'on mentionne, notamment qu'à l'échéance de l'entente, il sera peut-être intéressant de voir si on a vraiment besoin de tout démolir. Il se peut que ce serait bien de créer un observatoire à partir de là et de permettre aux gens de profiter de cette vue que seuls quelques techniciens ont pu apprécier, qui est une vue magnifique, qui était prévue par Olmsted d'ailleurs, il prévoyait un 360° à cet endroit-là.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1050 Est-ce que vous diriez qu'elle fait l'objet d'une acceptation, vous, présentement dans la population montréalaise?

M. DINU BUMBARU:

1055 Bien, je pense que si on voulait construire une tour de 300 mètres à cet endroit-là, même si on voulait construire la tour telle qu'elle est aujourd'hui, s'il n'y avait rien puis on

1060 voulait installer ça là, c'est sûr qu'elle ne serait pas acceptée. C'est dans ce sens qu'on a affaire vraiment à un cas de privilège. Est-ce qu'on parle d'acceptation aujourd'hui? Je pense que les gens ont découvert les paysages aux alentours et la voient moins; elle est peut-être moins perçue.

1065 Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas du travail à faire pour améliorer ses abords, ses approches, sa présence, mais nous on reçoit des appels de gens qui se demandent ce que ça fait là, mais de moins en moins. Les gens s'intéressent plus à comment ça se fait qu'il y a autant d'asphalte au coin de Parc et Pins maintenant, par exemple, puis comment ça se fait qu'il y a autant d'asphalte à côté de la maison Smith, et c'est peut-être plus ça qui préoccupe les gens qu'un élément qui demeure un élément linéaire plutôt qu'une grande surface.

1070 **M. ARLINDO VIEIRA:**

Je voudrais juste renchérir sur cette question parce que ça m'avait un peu titillé dans ma sensibilité de juriste. Vous parlez à un moment donné qu'elle existe en vertu d'un droit acquis moral, pouvez-vous nous expliquer un peu ce concept-là?

1075

M. DINU BUMBARU:

1080 Bien, vous avez raison d'expliquer ça avec le terme «concept»; il y a eu une précision que vous aviez apportée, je pense en début de séance ce soir où ç'a été mentionné, comme c'est un bail on ne peut pas dire qu'elle bénéficie d'une existence pérenne cette structure, c'est toujours dans un état temporaire, mais nous on considère que...c'est pour ça qu'on emploie le terme moral, c'est-à-dire on a l'impression qu'elle est là pour durer tout le temps et on oublie qu'elle est là d'une manière temporaire.

1085 On fait l'analogie avec la phrase de droit acquis qui dans les textes de lois au Québec qui parlent d'aménagement, un droit acquis c'est quelque chose qu'on ne devrait pas avoir le droit d'amplifier : on en jouit tel quel, mais l'augmenter, l'accroître dans sa dimension, dans sa présence, dans son poids finalement, au niveau de la loi c'est pas vraiment permis.

1090

1095 Alors, dans ce cas-ci, on comprend qu'ils vont ajouter d'autres équipements là-dessus. Ils vont augmenter. On a des détails, les documents qui nous sont fournis gracieusement, ç'a été apprécié, parlent même des types de grues qui vont aller jucher ces affaires-là en haut. On se dit : Est-ce qu'on est pas en train d'amplifier quelque qui normalement jouit d'un...sur une carte de crédit finalement, intellectuel je veux dire, dans le terme d'acceptabilité.

1100 Mais comme je vous disais, si on pouvait grimper dedans, je suis pas mal sûr qu'il y a bien des Montréalais qui iraient là-dedans. Moi je me rappelle de la sculpture de Roussil qui a malheureusement disparue, qui était un héritage du Symposium de sculptures, et tout le monde grimpeait dedans.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1105 Vous êtes presque en train de nous dire que et la Ville et Radio-Canada passent à côté d'une belle opportunité?

M. DINU BUMBARU:

1110 Oui, bien, il y a un peu de ça, mais on comprend par contre qu'on ne veut pas envoyer les gens se faire griller comme des *pogos*, alors c'est une infrastructure qui a des conséquences. Nous on n'est pas complètement paranoïaques sur la question des incidences électromagnétiques, on comprend qu'il y a une gestion à faire, mais peut-être que ça serait bon de temps en temps de permettre, et c'est pour ça que l'idée des Journées
1115 de la culture, d'avoir au moins une visite des lieux, des visites industrielles ça existe dans des lieux, c'est très contrôlé puis il ne faut pas en abuser, mais ça peut-être un rendez-vous tout aussi intéressant que d'aller visiter le Jardin des Hospitalières qui est un lieu secret, très privé, mais très important aussi.

1120 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Mais, en fait, ma question est aussi la suivante : Autant vous, que le premier
1125 mémoire, proposaient, celui des *Amis*, proposaient que, bon, il y a des études paysagères qui soient effectuées pour voir comment mieux intégrer ou diminuer l'impact visuel, etc. Est-ce qu'on pourrait penser aussi orienter ces études-là vers comment mieux utiliser la tour?

M. DINU BUMBARU:

1130 Oui, son usage, l'utilité sociale de l'usage de cette tour-là.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Ça pourrait aussi être les deux pistes à explorer?

1135 **M. DINU BUMBARU:**

Mais on mentionne le cas des stationnements aux abords de la maison Smith, comme pour illustrer ce problème d'accoutumance et de dépendance qui vient là parfois. Il y

1140 a un dosage important et on n'est pas sûr que le cadre seul de la convention permette de
 faire progresser. Parce que la convention va faire qu'il va y avoir une caisse enregistreuse
 qui va ramasser à un bout, puis il va y avoir un bouton qui va s'allumer pour continuer
 d'émettre à l'autre bout. On trouve que ce n'est pas une relation très riche et très
 enrichissante; c'est intéressant au niveau financier et on félicite les deux parties qui en sont
 venues jusque-là, il ne faut pas négliger ça, mais on se dit peut-être qu'il y a une occasion
 1145 encore plus intéressante qui pourrait se faire.

Puis surtout qu'on est dans une ville qui se réclame de la société du savoir où les
 gens ont le droit de connaître des choses, de connaître la relation avec le monde, qui
 passent, notamment par les émissions de la communication. Il y a plein de choses qui se
 1150 passent, puis il ne faut pas exagérer, mais il y a une belle occasion et il y a peut-être des
 moments dans l'année où ça pourrait être célébré.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1155 Avez-vous une autre question?

M. ARLINDO VIEIRA:

Oui, j'ai une autre question. En lisant votre mémoire, ça m'a un peu questionné votre
 1160 point sur ce que vous appelez « *l'atténuation créative de la présence de la tour* ». J'ai cru
 comprendre que vous excluez toute possibilité d'une nouvelle construction, par exemple qui
 intégrerait une tour de communication ou quelque chose comme ça, mais en même temps
 les mesures d'atténuation, est-ce que ça risque pas de créer une sorte d'attrait qui serait un
 peu en contradiction avec...parce que finalement elle est comme devenue banale d'après ce
 1165 qu'on constate un peu. C'est pas préférable qu'elle soit, qu'elle reste banalisée, que plutôt
 de créer un attrait spécifique autour d'une tour de communication?

M. DINU BUMBARU:

1170 Non, on comprend ce point de vue-là. Nous on pense que c'est une réflexion sur
 l'atténuation à faire. On a vu avec la tour Téléphonica à Barcelone qui est devenue un
 élément symbole de la ville, qui est quand même une ville qui n'a pas besoin de ça comme
 symbole, on en convient que Barcelone a des choses depuis des siècles, des choses à
 marquer, mais ils ont fait cet effort. Nous on ne prend pas pour acquis ou même comme
 1175 hypothèse que la tour serait reconstruite. On ne nous a pas donné la valeur monétaire de
 cette structure-là, mais juste la redémarrer, relancer le chantier, etc. C'est sans doute une
 opération qui dépasserait la logique économique d'un projet semblable.

1180 C'est pour ça que si on doit imaginer une infrastructure plus pérenne et « designée » autrement, conçue autrement, bien, il faudra le faire dans le temps, mais pas à court terme, on travaille pas là-dessus.

1185 Mais on se dit il y a peut-être une occasion. L'atténuation c'est un travail sur lequel il faudra imaginer et ça peut servir pour d'autres choses. Pour nous la montagne n'est pas île séparée de Montréal. C'est pour ça qu'on parle d'améliorer les pratiques pour les secteurs patrimoniaux, pas juste pour le Mont-Royal. Les dimensions paysagères, il y en a le long du parc des Rapides à Lasalle aussi, il y en a sur la Rivière-des-Prairies en haut, il y en a d'autres, il y en a plein dans plein d'endroits, il y a ces dimensions-là, et on voit que trop peu souvent ils sont pris en compte.

1190 Si au moins un cas aussi fort que celui-là pouvait servir à améliorer les pratiques montréalaises, pas juste montréalaises, bien, ce serait bon. Mais on n'a pas de solutions particulières à proposer, on pense que c'est une question qui devrait faire l'objet d'une réflexion qui prendra le temps de murir correctement. Mais présentement c'est comme une réflexion qu'on oublie complètement. Alors vous savez des fois mettre le couvercle sur
1195 quelque chose, ça fait juste que ça revient plus fort; alors on est peut-être mieux de se préparer, puis d'y réfléchir intelligemment, plutôt que de prétendre que ça n'existe pas comme problème.

1200 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Concernant la convention précisément et les clauses, vous en avez pris connaissance vous aussi, est-ce que certaines de vos préoccupations, selon vous, pourraient être réintégrées dans cette convention-là?

1205 **M. DINU BUMBARU:**

1210 Bien, ça pourrait être au niveau des *attendus* où la Ville de Montréal affirme unilatéralement, c'est le mot que je pense qui est employé, la façon dont elle assignera ça et peut-être qu'il devrait y avoir une référence là-dedans aux meilleures pratiques pour développer un projet d'intégration, mais je ne parlerais pas d'intégration parce que ça
1215 tendance à être l'équivalent de pérennisation, alors d'améliorations physiques aux installations. Il y a des points là-dedans qui parlent que la société n'entreprendra pas de rénovations sans un certain régime d'autorisation. Mais peut-être qu'on pourrait aller au-delà de simplement faire un cadre de gestion à l'image des permis et peut-être d'introduire un concept d'amélioration aussi; peut-être que c'est un mot qui mériterait d'être positionné. Je sais pas quel article, je ne peux pas vous le lire, mais je suis sûr que c'est un mot qui pourrait facilement se placer dans les articles de projet de convention qui font référence à la gestion des travaux.

1220 Peut-être qu'il y a une clause à dire d'un commun accord la Ville et la Société
pourraient convenir d'améliorer au point de vue architectural et aménager l'installation de
cette tour et sa relation avec le parc dans lequel elle s'inscrit, enfin, qu'on mentionne le
concept de Olmsted aussi. Ça ne serait pas complètement...

1225 Vous savez, Olmsted, c'est quand même de l'ordre du réel, c'est pas une légende du
Moyen-âge, c'est quelque chose de réel. Les montréalais ont payé une fortune pour avoir le
meilleur architecte paysagiste au monde à l'époque, puis on a un document comme ça, où
on a des gens, la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada, qui prétendent inspirer le
reste de la planète dans leurs pratiques, puis on fait même pas l'équation. Alors il y a peut-
être quelque chose à mettre là-dedans qui pourrait être, notamment une amélioration en
1230 relation avec le parc et le concept d'aménagement développé par Frédéric Olmsted. C'est
une formulation qu'on pourrait imaginer.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1235 D'accord.

M. ARLINDO VIEIRA:

1240 Juste un autre, on a déjà référer un petit peu, mais peut-être préciser plus en détail.
Vous semblez d'un côté prendre pour acquis, et je crois que vous mentionnez même le
terme inévitable, peut-être tout au moins dans l'état actuel de la technologie, etc., mais en
même temps vous nous mettez en garde beaucoup et vous revenez beaucoup dans votre
présentation sur le danger de pérennisation de la tour. Comment est-ce qu'on peut concilier
ces deux aspects?

1245

M. DINU BUMBARU:

1250 Bien, écoutez, si on pouvait démontrer ou comprendre mieux la valeur de cette
installation...et il ne faut pas négliger la relation avec des phénomènes comme la révolution
tranquille ou des choses qui sont peut-être moins associées au Mont-Royal, mais qui
ont...Radio-Canada a participé au grand mouvement de modernisation, ça c'est important.
Mais peut-être qu'on comprendrait mieux ce qui serait intéressant pour l'avenir de cette
structure, mais là présentement, on nous dit c'est quelque chose qui...finalement c'est
comme un gros piano qu'on a prêté à quelqu'un, puis on l'a mis là, puis peut-être qu'il gêne
1255 le salon, mais après 40 combien d'années... 48 ans, on finit par être habitué, mais on se dit
à long terme s'il y a une piste à long terme à explorer, est-ce qu'on pourrait la réfléchir
différemment. C'est dans ce sens-là, qu'est-ce qui serait à pérenniser présentement, on ne
sait pas si c'est la tour telle qu'elle est; peut-être que dans 15 ans une structure comme ça
sera complètement désuète par rapport aux technologies qui étaient employées.

1260 Je ne le sais pas moi, il faudrait que quelqu'un nous explique; là présentement, on nous
amène dans 15 ans à quelque chose, puis on ne sait pas dans quel genre d'avenir. Or ce
n'est pas un avenir mythologique dans lequel on va, c'est un avenir qui est associé à des
développements technologiques que beaucoup de gens connaissent et peut-être que ce
serait bien qu'on nous explique ça. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on dit attention de
1265 pérenniser. Si on veut avoir quelque chose qui dure un peu plus longtemps, bien, sachons
un peu de quoi on parle et présentement on a un peu d'incertitude sur la valeur de la tour,
sur l'évolution des technologies et sur ce qu'on aurait comme situation dans 15 ans, à
l'échéance.

1270 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Sachant de quoi on parle et faisons-le dans le respect du patrimoine en ce qui
concerne en tout cas le Mont-Royal?

1275 **M. DINU BUMBARU:**

Bien, dans ce cas-là ce qu'on sait c'est qu'il doit durer un siècle au moins, soyons...à
court terme, c'est la valeur emblématique du Mont-Royal. Ça on sait, on a un décret du
Conseil des ministres, la Ville de Montréal s'est même engagée, l'administration
1280 montréalaise, les citoyens tiennent à ça, puis c'est juste le renouvellement de l'acte de
création du parc dans les années 1870, c'est exactement ce qu'on recherchait, puis c'est ça
qu'on doit avoir dans 100 ans. Mais à l'intérieur de ce 100 ans, il y a des événements qui ont
une vie plus courte et l'antenne, elle fait peut-être partie de ça.

1285 Alors, il ne faut pas négliger ça, mais il faudra que cette mission à long terme soit
constamment l'instrument de mesure de justification d'autorisation des choses et j'entends le
terme « autorisation » pas dans le sens technique, mais plutôt dans le sens moral, Monsieur
le Président, et là présentement on voit qu'il y a beaucoup de lacunes sur la façon dont on
avance sur ces projets. Il y a une bonne volonté, il y a de la créativité au niveau de la
1290 négociation, tout ça, mais des fois on oublie la mission première qui est de préserver cet
endroit pour le long terme; et cette mesure-là n'est pas toujours présente et ça, ça va venir.
Nous ça fait juste 25 ans qu'on travaille là-dessus. On a vu les choses évoluer à la Ville,
mais on s'attend à ce qu'elles évoluent un petit peu plus vite parce qu'on n'est pas là pour
encore 25 ans, à être patient.

1295

M. ARLINDO VIEIRA:

Ça va?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1300

Oui.

M. ARLINDO VIEIRA:

1305

Merci beaucoup, alors soyez assuré, on a déjà eu la chance de le voir, mais je pense qu'on va le revoir encore, et soyez assuré que votre contribution va nourrir beaucoup notre réflexion. Alors on vous remercie pour votre exercice. Merci.

1310

Bon. Voilà. Ceci met fin...Je ne sais pas si les gens de Radio-Canada ou de la Ville souhaitent apporter une précision quelconque? Non, pas de votre côté? Non.

Donc, dans ce cas-là, il ne me reste qu'à vous remercier. Vous avez été très attentifs, des fois ça glisse, et on vous remercie beaucoup pour votre participation et particulièrement encore une fois à ceux qui ont pris la peine réfléchir d'une façon plus élaborée et de le mettre par écrit. Merci beaucoup.

1315

On va continuer de notre côté la réflexion et vous aurez l'occasion d'en prendre connaissance dans quelque temps suite à notre rapport. Merci.

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

1320

ET J'AI SIGNÉ:

1325

LOUISE PHILIBERT, s.o.